

« Comment Dieu se manifeste-t-il à l'homme ? »
Cours n° 8 : 6 décembre 2021 / 20h-22h (visio)
L'Écriture DANS la Tradition : vers une théologie de l'Écriture

1. Synthèse du cours du 29 novembre

Recevoir est un constitutif fondamental de l'humain, et donc du chrétien, avec l'exemple emblématique du salut (cf. Rm 3,23-25 : « justifiés par la grâce au moyen de la foi » sans aucun mérite de notre part), selon la *paradosis*/Tradition.

- **Fondement** trinitaire : la communication que Dieu le Père fait de Lui-même par le Fils dans l'Esprit est geste de transmission et de réception.

- **Quoi** transmettre (*traditum*) : de la bonne nouvelle... jusqu'aux dogmes, en passant par le culte et la diaconie. Quelques éléments de réflexion sur le dogme : au sens large : prédication et enseignement (catéchèse) ; au sens strict : un aspect disciplinaire (régulation).

- **Comment** recevoir-transmettre : 1/ distinguer fond (*depositum fidei*) et forme (modes d'expression) ; 2/ s'insérer dans une histoire continue de réception-transmission ; 3/ rechercher le « caractère vivifiant de la doctrine » ; 4/ respecter une organisation de la doctrine (au centre le Christ, rien de plus, appui sur le témoignage des apôtres (cf. 1Co), communion de toute l'Eglise (cf. DV 1), source dans la liturgie, cohérence de l'ensemble, hiérarchie des vérités, analogie).

- **Qui** peut recevoir-transmettre (*tradentes*) ? Tous, comme disciples-missionnaires, chacun selon sa fonction en écoutant ce que l'Esprit dit aux Églises dans la Parole de Dieu.

2. Reprise sur la notion de réception

En 1972, suite au concile Vatican II, le dominicain Congar développe un point de vue novateur sur la notion de réception (Yves-Marie CONGAR, « La réception comme réalité ecclésiologique », *RSPT* 56, 1972, p. 369-403, ici p. 370) :

« Par réception, nous entendons [...] le processus par lequel un corps ecclésial fait sien, en vérité, une détermination qu'il ne s'est pas donnée à lui-même, en reconnaissant, dans la mesure promulguée, une règle qui convient à sa vie. Il y a dans la réception bien autre chose que ce qu'[...] entend par 'obéissance'. [...] La réception comporte un apport propre de consentement, éventuellement de jugement, où s'exprime la vie d'un corps qui exerce des ressources spirituelles originales ».

A. Recevoir les Écritures

Si le geste de la réception-transmission est bien fondamental, l'Écriture ne va pas y échapper. « Recevoir l'Écriture », qu'est-ce que cela veut dire ?

1. Le site liturgique est le premier lieu où on (nous) reçoit (recevons) les Écritures

Rappel de la structure de la « liturgie de la Parole » : prière, plusieurs lectures qui cherchent à se répondre, encensement de l'évangélaire, acclamation après la lecture, homélie suivi d'un *Amen*, prière universelle ; soit proclamation ; interprétation ; prière.

En fait toute la liturgie est imprégnée de l'Écriture (par ex. voir le récit de la consécration) ; noter la place de l'Écriture dans la liturgie des heures (Ps, etc...).

La réforme liturgique demandée par le concile Vatican II a fondamentalement consisté à donner une place centrale à la proclamation de l'Écriture quel que soit le sacrement. Concile Vatican II, *Constitution sur la sainte liturgie, Sacrosanctum Concilium*, 1963, n° 24 :

« Dans la célébration de la liturgie, la Sainte Écriture a une importance extrême. C'est d'elle que sont tirés les textes qu'on lit et que l'homélie explique, ainsi que les psaumes que l'on chante ; c'est sous son inspiration et dans son élan que les prières, les oraisons et les hymnes liturgiques ont jailli, et c'est d'elle que les actions et les symboles reçoivent leur signification. Aussi, pour procurer la restauration, le progrès et l'adaptation de la liturgie, il faut promouvoir ce goût savoureux et vivant de la Sainte Écriture dont témoigne la vénérable tradition des rites aussi bien orientaux qu'occidentaux. »

Ibid., n° 35 : « Pour qu'apparaisse clairement l'union intime du rite et de la parole dans la liturgie :

1. Dans les célébrations sacrées, on restaurera une lecture de la Sainte Écriture plus abondante, plus variée et mieux adaptée.

2. Le moment le plus approprié pour le sermon, qui fait partie de l'action liturgique pour autant que le rite le permet, sera marqué même dans les rubriques ; et on accomplira très fidèlement et exactement le ministère de la prédication. Celle-ci puisera en premier lieu à la source de la Sainte Écriture et de la liturgie, puisqu'elle est l'annonce des merveilles de Dieu dans l'histoire du salut qui est le mystère du Christ, lequel est toujours là présent et actif parmi nous, surtout dans les célébrations liturgiques. (...) »

Sont concernées la liturgie mais aussi la *lectio divina* et la théologie ; cf. *Dei Verbum* 24 :

« La théologie sacrée s'appuie sur la parole de Dieu écrite, inséparable de la sainte Tradition, comme sur un fondement permanent ; en elle aussi, elle se fortifie, s'affermite et se rajeunit toujours, tandis qu'elle scrute, sous la lumière de la foi, toute la vérité, qui se puise cachée dans le mystère du Christ. Les Saintes Écritures contiennent la parole de Dieu et, puisqu'elles sont inspirées, elles sont vraiment cette parole ; que l'étude de la Sainte Écriture soit donc pour la sacrée théologie comme son âme (cf. Léon XIII, *Encyclique Providentissimus Deus*, 1893). (...) ».

2. La mise par écrit des écrits qui formeront le Nouveau Testament est aussi un acte de réception (par eux et pour nous)

Les premiers chrétiens ont reçu les « Écritures » : Torah, Prophètes, Écrits et ont créé les Écritures apostoliques à partir de ce qu'ils ont eux-mêmes reçus ; en général, c'est la 2^{ème} génération qui écrit ; même Paul dit bien avoir reçu le kérygme, le souper du Seigneur (cf. 1Co).

Entre ce qui est reçu (prédication de Jésus, kérygme chrétien, Évangile comme bonne nouvelle à annoncer) et ce qui est écrit sous forme de lettres échangées et sous forme de paroles du Seigneur, il y a un double rapport, qu'on peut appeler un cercle herméneutique.

Commission internationale Catholique Luthérienne, *L'Évangile et l'Église, dit Rapport de Malte*, 1972

« La prédication de Jésus et le kérygme chrétien primitif

16. Le point de départ de nos discussions a été la question du rapport existant entre le kérygme chrétien primitif et la prédication de Jésus. Sur ce point, l'accord a porté sur le fait que la vie et la prédication de Jésus ne sont accessibles que par la voie de la tradition chrétienne primitive. La possibilité de reconstruire la vie et l'enseignement de Jésus ainsi que la question de savoir dans quelle mesure la prédication de l'Évangile est en continuité avec eux ont été jugées de façon différente par les partenaires du dialogue. On a cependant été unanimes pour affirmer que l'Évangile repose fondamentalement sur le témoignage pascal. Dans l'Évangile est transmis le salut que Dieu donne au monde dans le Christ Jésus, salut qui reçoit de l'Esprit-Saint son actualisation. L'Évangile en tant qu'annonce de l'événement qui sauve est, pour cette raison, lui-même événement qui sauve.

17. Dès l'origine, l'Évangile de Jésus-Christ a été objet de tradition (cf. 1Co 15,3 ; 1Co 11,2.23 ; Lc 1,2). C'est à l'annonce de l'Évangile et pour son service qu'on doit la genèse des écrits appelés plus tard le Nouveau Testament. Il en résulte que l'ancienne querelle théologique relative au rapport entre Écriture et Tradition se pose de façon nouvelle. On ne peut plus opposer d'une façon qui les exclut l'une de l'autre l'Écriture et la Tradition puisque le Nouveau Testament est lui-même un produit de la Tradition chrétienne primitive. Cependant, comme témoin de la tradition fondamentale, il revient à l'Écriture de servir de norme pour toute la tradition ultérieure de l'Église (cf. Vatican II, *Dei verbum*, n° 10.24). »

Le rapport Écriture / Tradition se caractérise donc par un « cercle herméneutique ». La formule « l'Écriture DANS la Tradition » cherche à exprimer ce rapport. Une telle formule se distingue d'une compréhension chronologisante : il y aurait l'Écriture et ensuite des commentaires (traditions) comme d'une apposition/opposition : ou bien l'Écriture ou bien la Tradition, avec le sous-entendu que la seconde dégraderait la première.

(cf. annexe 1 : extraits de *Dei verbum* (1965) et concile de Trente (1546) et rappel de l'exercice sur les différences et articulations entre Bible, écrits, Écriture(s), Évangile, évangiles, Parole de Dieu).

3. Tout cela ne pas sans la réception des « Écritures » par eux (cf. Lc 24) qui deviendront pour nous « l'Ancien Testament »

(cf. annexe 2 : *Dei Verbum* 14 à 16)

La confession chrétienne affirme le choix par Dieu d'un peuple avec qui Il a fait alliance (Abraham, Moïse, prophètes, etc.) pour se révéler Lui-même comme Dieu unique, de sorte que « l'économie du salut (...) apparaît dans les (Écritures) comme la vraie Parole de Dieu » (DV 14). Ces livres sont « les témoins d'une véritable pédagogie divine » (DV 15), de sorte qu'ils font partie pour les chrétiens de la révélation et qu'ils ne sont pas remplaçables par d'autres sources religieuses traditionnelles. La réflexion chrétienne (Irénee de Lyon, Augustin, Cyrille de Jérusalem, Théodore de Mopsouète) a cherché à exprimer le rapport et l'unité des deux « alliances/testaments », ce qui explique que le refus de l'AT (Marcion dans les années 160) ait été condamné par la grande Église :

Dei Verbum 16 : « Inspirateur et auteur des livres de l'un et l'autre Testament, Dieu les a en effet sagement disposés de telle sorte que le Nouveau soit caché dans l'Ancien et que, dans le Nouveau, l'Ancien soit dévoilé. Car, encore que le Christ ait fondé dans son sang la Nouvelle Alliance (cf. Lc 22,20 ; 1Co 11,25), néanmoins les livres de l'Ancien Testament, intégralement repris dans le message évangélique atteignent et montrent leur complète signification dans le Nouveau Testament (cf. Mt 5,17 ; Lc 24,27 ; Rm 16,25-26 ; 2Co 3,14-16), auquel ils apportent en retour lumière et explication.

B. Inspiration et Canon



Le Caravage, *Saint Matthieu et l'ange*, 1602 (église Saint-Louis des Français, Rome).

Voici l'image courante de l'inspiration, conforme à ce que dit l'auteur de *2Tm* : « Depuis ta tendre enfance, tu connais les saintes Écritures ; elles ont le pouvoir de te communiquer la sagesse qui conduit au salut par la foi qui est dans le Christ Jésus. **Toute Écriture est inspirée de Dieu** (*theopneustos*) et utile pour enseigner, pour réfuter, pour redresser, pour éduquer dans la justice, afin que l'homme de Dieu soit accompli, équipé pour toute œuvre bonne » (*2Tm* 3,15-17).

Une telle idée de l'inspiration provient à la fois de la tradition philosophique grecque (proche de l'idée de possession) et de la tradition biblique (via Philon d'Alexandrie). C'est principalement le prophète, dont Moïse est la figure emblématique, qui est inspiré. Tout est centré sur l'action divine et cette approche assure l'authenticité de ce qui est dit oralement, voire écrit.

Les premiers chrétiens vont parler « des vraies Écritures données par l'Esprit saint » (cf. Lettre de Clément de Rome, 45.2, vers l'an 95) et on arrivera progressivement à l'expression « Dieu auteur des Écritures », d'abord avec Grégoire le Grand (vers l'an 600) et jusqu'à Pie XII dans l'Encyclique *Divino Afflante Spiritu*, 1943, n°3. Dans cette approche, l'auteur humain, certes est inspiré, mais est en fait un instrument de Dieu. Ici, les Écritures sont à la fois la Septante et les écrits du Nouveau Testament.

Mais, au fait, qui est inspiré ? L'auteur humain (le prophète qui d'abord parle oralement), le texte (qui fait passer à l'écrit, qui circule entre les communautés), le livre (qui rassemble des textes parfois divers - par ex., le livre d'Isaïe qui rassemble trois auteurs sur plusieurs siècles), les lecteurs qui sont les interprètes ?

La situation présente a déplacé cette approche : à côté de l'affirmation de l'origine divine des Écritures, on regarde la réalité des auteurs humains, dans un contexte où l'approche historique (critique textuelle, philologie, histoire des religions, archéologie, épigraphie, et l'attention portée aux lecteurs (dont on précise qu'ils doivent lire dans le même e(E)sprit que celui qui a présidé à la mise par écrit) sont devenues prépondérantes.

Dei Verbum 11 tient que, d'une part, « la vérité divinement révélée a été consignée dans la Sainte Écriture, **sous l'inspiration de l'Esprit-Saint**, tant l'Ancien que le Nouveau Testament, tout entiers : ils ont **Dieu pour auteur** » et que, d'autre part, « Dieu a choisi des hommes dans le plein usage de leurs **facultés et de leurs moyens**, pour que, lui-même agissant en eux et par eux, ils missent par écrit, en **vrais auteurs**, tout ce qui était conforme à son désir, et cela seulement ».

DV 12.1 précise le travail de l'interprète, du lecteur : « puisque Dieu, dans la Sainte Écriture, a parlé par des hommes à la manière des hommes, il faut que l'interprète de la Sainte Écriture, pour voir clairement ce que Dieu lui-même a voulu nous communiquer, cherche avec attention ce que les hagiographes ont vraiment voulu dire et ce qu'il a plu à Dieu de faire passer par leurs paroles ».

Et DV 12.2 complète « puisque la Sainte Écriture doit être lue et interprétée à la lumière du même Esprit qui la fit rédiger (cf. St Jérôme), il ne faut pas, pour découvrir exactement le sens des textes sacrés, porter une moindre attention au contenu et à l'unité de toute l'Écriture, eu égard à la Tradition vivante de toute l'Église et à l'analogie de la foi ».

Mais, finalement, l'argument fondamental reste celui de l'incarnation et c'est cela qui fonde la vérité totale des Écritures (cf. la notion d'inerrance) ; DV 13 : « les paroles de Dieu, passant par les langues humaines, ont pris la ressemblance du langage des hommes, de même que jadis le Verbe du Père éternel, ayant pris l'infirmité de notre chair, est devenu semblable aux hommes ».

2. Le Canon des Écritures

Le mot canon signifie roseau pour mesurer, d'où **règle**. Le canon des Écritures est la liste des livres reconnus d'une origine divine et d'une autorité infaillible. En ce sens, ils donnent la « règle de la foi et de la doctrine » ; ils sont qualifiés de canoniques en lien avec l'inspiration. Dès le II^e siècle, on constate un mouvement parallèle entre judaïsme (Torah écrite = Loi et Prophètes et Torah orale = Mishnah puis Talmud) et christianisme (Ancien et Nouveau Testaments).

Le texte le plus ancien, découvert à Milan en 1740, **le canon de Muratori**, donne la liste des « nouveaux » livres reçus par l'Église de Rome vers 180-190 : 4 évangiles ; Actes ; 7 épîtres de Paul (Co, Ga, Rm, Ep, Ph, Col, Th) et 2 autres (2Co et 2Th) ; Philémon, Tite, Timothée 1 et 2, Jude, Pierre 1 et 2, Jacques ; Jn 1, 2 et 3 ; Ap Jean, auxquels sont ajoutés Ap Pierre ; Pasteur d'Herma).

Des listes, qui font autorité, issues de la pratique des Églises, existent donc assez tôt. La délimitation magistérielle définitive est plus tardive : c'est le *Décret sur les livres saints* du concile de Trente en 1546.

Selon que l'on s'appuie sur la bible hébraïque ou la Bible des Septante (texte cité dans le NT), le canon vétérotestamentaire comprendra les livres deutérocanoniques ou pas (Judith, Tobie, Maccabées 3 et 4, Baruch 1 et 2, Baruch 6 (= lettre de Jérémie), sup. grec de Dn, sagesse de Salomon (Sagesse), sagesse de Ben Sirac (Siracide), sup. grec d'Esther). Le canon protestant ne contient pas les deutérocanoniques ; ils sont intégrés dans la dernière version de la TOB.

Le canon ne se trouve pas dans la Bible (il n'y a pas de table des matières !) ; autrement dit, c'est une « autorité » extérieure au texte même qui a délimité le livre par la fixation du canon. Cette « autorité » est à comprendre comme les Églises et les expériences de foi vécues dans les Églises. Ce qui conduit à s'interroger sur le rapport entre Écriture et Église.

Annexe 1 : Concile Vatican II, *Dei Verbum*
(extraits du chap. II : « la transmission de la révélation divine »)

Vatican II, *Dei Verbum*, 9 :

« La sainte Tradition et la sainte Écriture sont donc reliées et communiquent étroitement entre elles. Car toutes deux jaillissant de la même source divine, ne forment pour ainsi dire qu'un tout et tendent à la même fin. En effet, la sainte Écriture est la Parole de Dieu en tant que, sous l'inspiration de l'Esprit divin, elle est consignée par écrit ; quant à la sainte Tradition, elle porte la Parole de Dieu, confiée par le Christ Seigneur et par l'Esprit saint aux apôtres, et la transmet intégralement à leurs successeurs, pour que, illuminés par l'Esprit de vérité, en la prêchant, ils la gardent, l'exposent et la répandent avec fidélité. Il en résulte que l'Église ne tire pas de la seule Écriture sainte sa certitude sur tous les points de la Révélation. C'est pourquoi l'une et l'autre doivent être reçues et vénérées avec un égal sentiment d'amour et de respect. »

Vatican II, *Dei Verbum*, 10-1 :

« La sainte Tradition et la sainte Écriture constituent un unique dépôt sacré de la Parole de Dieu, confié à l'Église. En s'attachant à lui, le peuple saint tout entier uni à ses pasteurs reste assidûment fidèle à l'enseignement des apôtres et à la communion fraternelle, à la fraction du pain et aux prières (cf. *Ac* 2,42), si bien que, pour le maintien, la pratique et la profession de la foi transmise, s'établit entre pasteurs et fidèles, un remarquable accord. »

Pour mémoire : Concile de Trente, *Décret sur la réception des livres saints et des traditions*
((4ème session ; 8 avril 1546) :

« Le saint concile œcuménique et général de Trente, légitimement réuni dans l'Esprit Saint, ... garde toujours devant les yeux le propos, en supprimant les erreurs, de conserver dans l'Église la pureté même de l'Évangile (*puritas ipsa evangelii in ecclesia*), lequel, promis auparavant par les prophètes dans les saintes Écritures, a été promulgué d'abord par la bouche même de notre Seigneur Jésus Christ, Fils de Dieu qui ordonna ensuite qu'il soit prêché à toute créature par ses apôtres comme source de toute vérité salutaire et de toute règle morale (*Mt* 16,15).

Il voit clairement aussi que cette vérité et cette règle sont contenues dans les livres écrits et dans les traditions non écrites qui, reçues par les apôtres de la bouche du Christ lui-même ou transmises comme de main en main par les apôtres sous la dictée de l'Esprit Saint, sont parvenues jusqu'à nous.

C'est pourquoi, suivant l'exemple des pères orthodoxes, le même saint concile reçoit et vénère avec le même sentiment de piété et le même respect tous les livres tant de l'Ancien Testament que du Nouveau Testament, puisque Dieu est l'auteur unique de l'un et de l'autre, ainsi que les traditions elles-mêmes concernant aussi bien la foi que les mœurs, comme ou bien venant de la bouche du Christ ou dictées par l'Esprit Saint et conservées dans l'Église catholique par une succession continue. »

Excursus sur le *scriptura sola* protestant

extraits des commentaires sur la DCDJ, (outils de lecture : *sol*i), 2020, p. 195 :

« Les convictions essentielles des réformateurs peuvent être résumées par différentes formules insistant sur le terme de *solus/sola* (seul) par effet de répétition: les plus fréquentes sont *solus Christus* ; *sola gratia* ; *sola fide* ; *sola scriptura*. Les trois premières concernent directement la question de la justification, tandis que la quatrième porte sur la question de l'herméneutique théologique. On ajoute aussi parfois un *sol*i *Deo gloria* qui exprime la visée de la vie humaine. »

Annexe 2 : Concile Vatican II, *Dei Verbum*

CHAPITRE IV : L'ANCIEN TESTAMENT

L'histoire du salut dans les livres de l'Ancien Testament

14 Dieu, projetant et préparant en la sollicitude de son amour extrême le salut de tout le genre humain, se choisit, selon une disposition particulière, un peuple auquel confier les promesses. En effet, une fois conclue l'Alliance avec Abraham (cf. *Gn* 15,18) et, par Moïse, avec le peuple d'Israël (cf. *Ex* 24,8), Dieu se révéla, en paroles et en actes, au peuple de son choix, comme l'unique Dieu véritable et vivant ; de ce fait, Israël fit l'expérience des "voies" de Dieu vers les hommes, et, Dieu lui-même parlant par les prophètes, il en acquit une intelligence de jour en jour plus profonde et plus claire, et en porta un témoignage grandissant parmi les nations (cf. *Ps* 21,28-29 ; *Ps* 95,1-3 ; *Is* 2,1-4 ; *Jr* 3,17). L'économie du salut, annoncée d'avance, racontée et expliquée par les auteurs sacrés, apparaît donc dans les livres de l'Ancien Testament comme la vraie parole de Dieu ; c'est pourquoi ces livres divinement inspirés conservent une valeur impérissable: "Car tout ce qui a été écrit, l'a été pour notre instruction, afin que par la patience et la consolation venant des Écritures, nous possédions l'espérance" (*Rm* 15,4).

Importance de l'Ancien Testament pour les chrétiens

15 L'économie de l'Ancien Testament avait pour raison d'être majeure de préparer l'avènement du Christ Sauveur du monde, et de son royaume messianique, d'annoncer prophétiquement cet avènement (cf. *Lc* 24,44 ; *Jn* 5,39 ; *1P* 1,10) et de le signifier par divers figures (cf. *1Co* 10,11). Compte tenu de la situation humaine qui précède le salut instauré par le Christ, les livres de l'Ancien Testament permettent à tous de connaître qui est Dieu et qui est l'homme, non moins que la manière dont Dieu dans sa justice et sa miséricorde agit avec les hommes. Ces livres, bien qu'ils contiennent de l'imparfait et du caduc, sont pourtant les témoins d'une véritable pédagogie divine (1). C'est pourquoi les chrétiens doivent les accepter avec vénération : en eux s'exprime un vif sens de Dieu ; en eux se trouvent de sublimes enseignements sur Dieu, une bienfaisante sagesse sur la vie humaine, d'admirables trésors de prières ; en eux enfin se tient caché le mystère de notre salut.

(1) Pie XI, *Encyclique Mit brennender Sorge* (14/03/1937).

L'unité des deux Testaments

16 Inspirateur et auteur des livres de l'un et l'autre Testament, Dieu les a en effet sagement disposés de telle sorte que le Nouveau soit caché dans l'Ancien et que, dans le Nouveau, l'Ancien soit dévoilé (2). Car, encore que le Christ ait fondé dans son sang la Nouvelle Alliance (cf. *Lc* 22,20 ; *1Co* 11,25), néanmoins les livres de l'Ancien Testament, intégralement repris dans le message évangélique (3) atteignent et montrent leur complète signification dans le Nouveau Testament (cf. *Mt* 5,17 ; *Lc* 24,27 ; *Rm* 16,25-26 ; *2Co* 3,14-16), auquel ils apportent en retour lumière et explication.

(2) St Augustin, *Questions sur l'Heptateuque*, 2,73.

(3) St Irénée de Lyon, *Adversus Haereses*, III, 21,3 ; St Cyrille de Jérusalem, *Catéchèses*, 4,35.